

Tout type de structure peut faire une demande de labellisation de Team Cyclo-cross auprès de la Fédération Française de Cyclisme :

- Clubs FFC existants
- Clubs FFC National sur Route
- Equipes UCI existantes Route et VTT
- Teams FFC VTT
- Association loi 1901
- Nouvelle structure autre

Pour une demande de labellisation UCI, la structure doit obligatoirement faire dans un premier temps une demande de labellisation FFC en respectant les critères sportifs fixés par la fédération nationale. Si ces conditions sont respectées, la structure sera donc labellisée par la FFC.

La FFC validera ensuite les demandes de labellisation UCI directement sur la plateforme d'enregistrement de l'UCI (data ride). Les structures concernées devront alors compléter au préalable le formulaire en ligne de demande de labellisation UCI.

Tous les documents FFC doivent être transmis par mail à la FFC à l.monzo@ffc.fr au 1^{er} Juillet 2020 dernier délai.

Délai de rigueur afin que les dossiers soient validés par les instances fédérales pour ensuite être éventuellement transmis à l'UCI.

1. Obligations du Team / Critères sportifs de labellisation FFC

La structure souhaitant faire une demande de labellisation de Team Cyclo-cross FFC doit respecter les critères sportifs suivants :

- Age : 19 ans ou plus - Être né(e) en 2002 ou avant
- Licence : Coureurs de 2^{ème} catégorie minimum
- Effectif :
 - Minimum 3 coureurs dont 1 femme
 - Maximum 6 coureurs au total avec 3 coureurs maximum par catégorie d'âge
- Catégories d'âge :
 - Espoirs / U23 Homme & Femme
 - Elite Homme & Femme
- Maillot : Port obligatoire du maillot du team sur toutes les épreuves de la discipline pour les catégories d'âge concernées
- Entraîneur : Minimum diplôme de Brevet Fédéral 3 / Entraîneur Club Expert
- Un coureur ne peut être considéré comme team manager ou membre du staff
- Chaque structure doit impérativement être constituée d'un team manager pour être labellisée
- L'encadrement et les coureurs doivent être licenciés au 15 août de l'année, dernier délai
- Toute personne devant intervenir dans la saison pour l'activité du team lors des compétitions officielles qui n'est pas déclarée dans le formulaire de demande de labellisation doit faire l'objet d'une déclaration écrite par mail à la FFC à l.monzo@ffc.fr au minimum 3 jours avant l'épreuve avec son numéro de licence FFC afin de pouvoir lui délivrer son accréditation. Le non-respect de cette procédure entraîne l'impossibilité à la personne d'intervenir.
- Droits de labellisation FFC « Teams Cyclo-cross FFC 2020 - 2021 » : 1 000.00 € TTC

- Si la structure souhaite faire une demande de labellisation UCI, celle-ci devra directement s'enregistrer sur la plateforme en ligne de l'UCI (data ride)
- Il existe 2 niveaux de labellisation UCI pour la saison 2020-2021 :
 - Equipe Cyclo-cross UCI :
 - Effectif : Minimum 3 coureurs dont 1 femme
 - Labellisée du 15 août au 1^{er} mars de l'année suivante
 - Droits de labellisation directement payés à l'UCI : 1 200.00 €
 - Equipe professionnelle Cyclo-cross UCI :
 - Effectif :
 - Minimum 10 coureurs hommes : possibilité de participer à des épreuves sur route des équipes continentales UCI
 - Ou minimum 8 femmes : possibilité de participer à toutes les épreuves sur route des équipes continentales femmes UCI
 - Maximum 16 coureurs
 - Labellisée du 15 août au 14 août de l'année suivante
 - Droits de labellisation directement payés à l'UCI : 6 500.00 €

2. Documents à fournir pour une demande de labellisation FFC

La structure doit transmettre **PAR MAIL UNIQUEMENT** à l.monzo@ffc.fr avant le 1^{er} Juillet 2020 les documents listés ci-après afin que sa demande de labellisation soit recevable et étudiée par la FFC.

- Le formulaire Excel de labellisation « Team Cyclo-cross FFC 2020-2021 » complété, regroupant l'ensemble des informations administratives des dirigeants et des sportifs, signés par le Team Manager, le Responsable financier et le Président du Comité Régional FFC avec cachet du lieu du siège social du Team (**Format requis : Excel**, pas de .pdf, .jpg, scanné ou autres formats)
- Le scan en couleur de la maquette du maillot (format requis .jpg, résolution minimale requise : 300 dpi)
- Le scan du diplôme de l'entraîneur
- Le scan du contrat de chaque coureur du team signé et daté par le coureur et le team manager
- Les autorisations scannées du Président du club d'appartenance de chaque coureur du team précisant qu'il met à disposition du team, son sportif pour la période de labellisation
- Les photos d'identité renommées du staff (format requis .jpg)
- Le budget prévisionnel du team pour la saison
- Le programme sportif de la saison (stages, compétitions...)
- La photo officielle de présentation du Team (date ultérieure possible)
- Le paiement des droits de labellisation par virement bancaire en précisant « **Labellisation Cyclo-cross + le nom exact du Team** » (Fournir par mail une preuve du virement effectué)

3. Obligations de la FFC


- Publication du nom du Team, de sa composition, de ses coordonnées et du lien vers le site internet du Team à partir du site internet de la FFC
- Diffusion du nom du Team dans les communications Cyclo-cross de la FFC vers la presse
- Diffusion du nom du Team sur les listes des engagés, les listes de partants, et les classements édités sur les épreuves officielles de Cyclo-cross (Coupes de France et Championnats de France)
- Edition, pour le Team manager, de duplicatas numériques de licence des coureurs appartenant à l'effectif du Team
- Mise à disposition de 2 accès au poste de dépannage par coureur engagé sur les épreuves officielles (Coupes de France et Championnats de France)

- Mise à disposition d'un emplacement privilégié sur un parking dédié en fonction de la configuration du site d'accueil de l'évènement et en collaboration avec chaque Comité local d'organisation d'épreuves officielles (Coupes de France et Championnats de France)
- Accès au mailing permettant de recevoir régulièrement les informations importantes relatives aux règlements FFC et UCI, au calendrier de la saison, aux listes des engagés, et aux mises en grilles
- Approbation de la FFC pour la structure demandant une labellisation UCI

4. Planning de labellisation

- 1^{er} juillet 2020 : Délai d'envoi des documents à la FFC (cf. paragraphe 2)
- 9 juillet 2020 : Labellisation officielle par le Bureau Exécutif de la FFC
- 15 juillet 2020 : Délai d'envoi des documents à l'UCI par la FFC si une demande de labellisation UCI est effectuée
- Du 15 août au 1^{er} mars de l'année suivante : Période de labellisation FFC effective

RIB de la FFC :

		Titulaire du compte :		
		FFC		
		Libellé du sous-compte :		
		COMPTE COURANT		
Code banque	Code Agence	Numéro de compte	Clé RIB	Domiciliation
30076	02352	12262500200	27	AG INSTITUTIONNELS
IBAN : FR76 3007 6023 5212 2625 0020 027 BIC : NORDFRPP				RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE / IBAN Partie réservée au destinataire du relevé
Adresse : FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME FFC 1 RUE LAURENT FIGNON 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX				